

## Votre assurance

► RESPONSABILITE CIVILE  
ENTREPRISE



## COURTIER

### **STE GADROY BRETEAU GASPARD SARL**

4 RUE DE CLERMONT  
60200 COMPIEGNE

**Tél : 03 44 20 20 20**

Fax : 03 44 20 76 67

Email : [agence.asteamcompiegne@axa.fr](mailto:agence.asteamcompiegne@axa.fr)

Portefeuille : 0060086044

SA MALT COMMUNITY  
FREELANCE  
241 RUE ST DENIS  
75002 PARIS FRANCE

## Vos références:

**Contrat n° 10375397604**

Client n° 1263109804

**ATTESTATION**

AXA FRANCE IARD atteste que les freelances intervenant dans le cadre des missions réalisées par le biais des plateformes suivantes :

**SA MALT COMMUNITY  
241 rue de Saint-Denis  
75002 Paris  
FRANCE**

**Malt Community SRL  
Velázquez, 64-66 - 7<sup>a</sup>,  
28001 Madrid  
ESPAGNE**

**MALT Community GmbH  
Luisenstraße 51  
80333 Munich  
ALLEMAGNE**

**Malt Community SRL,  
Ravensteinstraat 50-70,  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE**

**Malt Community BV  
Tribes Raamplein  
Raamplein 1  
1016 XK Amsterdam  
PAYS-BAS**

sont assurées en France, en Espagne, en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas par le biais du contrat d'assurance n° **10375397604** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant leur incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat qui sont les suivantes :

## **AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



- Missions réalisées par le biais de la plateforme « MALT » de type Marketplace, permettant la mise en relation de freelances avec les entreprises principalement dans les domaines suivants :

- Informatique
- Conseil
- Communication
- Design

**Ce contrat n'a pas pour objet de garantir la responsabilité des freelances en dehors des prestations offertes par les plateformes.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus</b> (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	<b>20 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dont :</b> Dommages corporels Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	<b>20 000 000 €</b> par année d'assurance <b>1 200 000 €</b> par année d'assurance
<b>Autres garanties :</b>	
<b>Faute inexcusable</b> (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	<b>2 000 000 €</b> par année d'assurance dont <b>1 000 000 €</b> par sinistre
<b>Atteinte accidentelle à l'environnement</b> (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	<b>750 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages immatériels non consécutifs</b> (selon extension aux conditions particulières) y c. dommages résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle	Mission standard : <b>500 000 €</b> par année d'assurance Prime/Advanced Mission: <b>1 000 000 €</b> par année d'assurance Corporate/Enterprise Mission : <b>5 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommages aux biens confiés</b> (selon extension aux conditions particulières) y. c. frais de reconstitution de documents/ médias confiés	<b>250 000 €</b> par année d'assurance

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2023** au **01/01/2024**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Nanterre, le 6 Janvier 2023  
Pour la société :

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance